

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

There is a security requirement with this document

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Professional Services Online & Temporary Help
Services Division/Division des services professionnels
en ligne et d'aide temporaire
11 Laurier St./11, rue Laurier
10C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet PROSERVICES		
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZT-120001/D		Date 2013-06-26
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZT-120001		Amendment No. - N° modif. 007
File No. - N° de dossier 009zt.E60ZT-120001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZT-009-25977		
Date of Original Request for Supply Arrangement		2013-04-18
Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-07-15		Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gilmour, Peggy		Buyer Id - Id de l'acheteur 009zt
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7642 ()		FAX No. - N° de FAX (819) 956-9235
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does change the security requirements of the solicitation. Cette révision change les besoins en matière de sécurité de l'invitation.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Modification 7

Raisons de la modification

1. Correction de la version française de la demande de soumissions
2. Réponses aux autres questions des fournisseurs
 - Questions et réponses concernant la demande de soumissions : Q220 à Q247
 - Questions et réponses concernant la CCD : Q248 à Q255

1. Correction de la version française de la demande de soumissions

Dans la partie 3, « Instructions pour la préparation des arrangements », corriger l'alinéa 1, qui devrait se lire comme suit :

Section I : À l'Unité de réception des soumissions de TPSGC, **une (1) copie papier (1) des documents suivants** avant la date et l'heure et à l'endroit indiqués sur la page un de la demande de soumission. :

- la première page signée par le soumissionnaire (pièce jointe E)
- une preuve que l'entreprise existe depuis un an, en incluant par exemple un certificat de propriété, un enregistrement d'entreprise ou une déclaration de revenus. (l'année d'existence sera calculée à partir de la date de clôture des soumissions)
- le code de déontologie:
 - ♦ si constitué en société, la liste complète des noms de toutes les personnes qui sont actuellement administrateurs du fournisseur;
 - ♦ dans le cas d'une entreprise individuelle, le nom du propriétaire
- une attestation d'entreprise autochtone (s'il y a lieu).

2. Questions et réponses concernant la demande de soumissions

Q220 Mon entreprise est constituée en société, et j'en suis le président. Ma femme est inscrite comme vice-présidente, mais elle n'offre pas de services. Toutefois, elle a pris sa retraite de la fonction publique il y a trois ans. Dois-je indiquer qu'elle est une ancienne fonctionnaire dans les attestations?

R220 Si votre femme touche une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, alors vous devez indiquer qu'elle est une ancienne fonctionnaire. La présentation de ces renseignements est une condition préalable à l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) et non une exigence obligatoire aux fins d'évaluation.

Q221 Est-ce que ceci répondrait aux exigences relatives au code de conduite? Sur du papier 8 po ½ sur 11 po :

Code de conduite

Nom du soumissionnaire (directeur et trésorier) et nom du soumissionnaire (président) sont copropriétaires à parts égales de (Société inc.).

R221 Conformément à la demande de soumissions, le code de conduite doit comprendre les éléments suivants:

- si constituée en société, la liste complète des noms de toutes les personnes qui sont actuellement administrateurs du fournisseur;

- dans le cas d'une entreprise individuelle, le nom du propriétaire.

Aussi, s'il vous plaît inclure votre raison sociale, le numéro de l'invitation et votre Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Q222 Quand dois-je présenter ma soumission, au plus tard, pour pouvoir participer à ProServices?

R222 Vous devez déposer votre réponse au plus tard le 15 juillet 2013, 14 h (HAE).

Q223 Selon la R136, j'en déduis que la grille souple ne sert que lorsqu'on reçoit une demande de services. Toutefois, j'aimerais avoir des précisions sur l'information à fournir sous « Expérience », au moment voulu, puisqu'une partie importante des points est attribuée au nombre d'années. En page 54, vous dites que : « Les mois d'expérience indiqués pour un projet dont l'échéancier chevauche celui d'un autre projet figurant comme référence ne seront comptés qu'une fois. » Y a-t-il un nombre minimal de mois à cumuler par année dans chaque catégorie pour que cette année civile puisse être comptée? Par exemple, supposons que j'ai réalisé un projet équivalant 20 heures facturables sur trois mois pendant l'exercice 2010, puis-je considérer 2010 comme une « année d'expérience »?

R223 La méthode utilisée pour calculer le nombre d'années d'expérience sera établie par le ministère client. Elle devrait être expliquée dans chaque demande de proposition.

Q224 Une certain nombre de questions et de réponses à ce sujet ont déjà été présentées, par exemple les questions et réponses 7, 29, 45, 61 et 71. Dans tous les cas, on précise que les fournisseurs inscrits actuellement dans le système des SPTS peuvent conserver par droits acquis leurs catégories actuelles dans le nouvel arrangement. Cependant, dans aucune des réponses on n'établit de rapport entre le numéro antérieur d'invitation à soumissionner, par exemple E60ZN-090002/B ou E60ZN-090002/C, et le numéro de l'invitation en vigueur E60ZT-120001/D. J'ai passé en revue tous les documents pour trouver à quel endroit il était question du transfert d'information évoqué dans le renouvellement des SPTS effectué récemment par l'intermédiaire de la CCD, mais j'ai été incapable de trouver ce lien. Serait-ce possible de connaître le numéro d'invitation antérieur qui se rapporte au nouveau numéro, soit le E60ZT-120001/D?

R224 La demande de proposition E60ZT-120001/D concernant la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement de ProServices est une nouvelle méthode d'approvisionnement. Cette méthode sera utilisée en réponse aux besoins de services professionnels d'une valeur inférieure au seuil de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui s'élève actuellement à 78 500 \$. Ces catégories et volets contenus dans le présent arrangement en matière d'approvisionnement sont les mêmes que ceux des SPTS et des SPICT. De plus, ProServices remplacera les SP en ligne. Il n'y a pas de numéro d'invitation antérieur qui se rapporte à ProServices.

Q225 À notre grand étonnement, TPSGC a reporté récemment la date de clôture de la soumission pour la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement de ProServices au 15 juillet 2013.

Cette prolongation importante par rapport au calendrier d'approvisionnement de ProServices établi au départ par TPSGC a pour effet de repousser la date de clôture jusqu'au début de la période habituelle des vacances d'été, en sorte que les petites entreprises ou les expertsconseils indépendants risquent d'avoir beaucoup de difficulté à présenter une offre. Comme TPSGC le sait sans doute, peu de petites entreprises et d'experts-conseils indépendants disposent du personnel de soutien ou de remplacement nécessaire pour

poursuivre les activités de préparation des soumissions pendant cette période.

En fait, TPSGC aurait difficilement pu choisir une date de clôture des soumissions plus contraignante (inutilement) pour les petites entreprises ou experts-conseils indépendants qui souhaitent soumissionner pour ProServices. Cette nouvelle date de clôture semble tomber particulièrement mal, d'autant plus que TPSGC avait annoncé son intention de permettre aux petites entreprises et aux experts-conseils indépendants de soumissionner les arrangements en matière d'approvisionnement de ProServices!

En ce qui concerne mon entreprise, en raison de ce choix malheureux de TPSGC, nous ne serons pas en mesure de déposer notre soumission à une date suffisamment rapprochée de la date de clôture et de nous assurer ainsi d'avoir tenu compte de toutes les modifications publiées par TPSGC. Il convient de souligner que nous avons investi une somme considérable de temps et d'effort à suivre le dossier d'approvisionnement de ProServices et attendu patiemment que TPSGC dévoile les dernières exigences pour ProServices.

Nous demandons donc par la présente à TPSGC de pallier à cette difficulté de taille qu'il a créée, comme je l'ai expliqué ci-dessus, en reportant la date de clôture de l'appel d'offres E60ZT-120001/D pour ProServices à la fin d'août ou au début de septembre 2013.

- R225 La date de clôture des soumissions demeure le 15 juillet 2013. Nous prévoyons publier la dernière série de questions et réponses le 8 juillet 2013 et clore les soumissions le 15 juillet 2013. Nous n'avons pas l'intention de déroger de ce calendrier pour le moment. Toutefois, vous pouvez présenter votre soumission par l'intermédiaire de la CCD en tout temps et transmettre la version papier au Module de réception des soumissions au plus tard à la date de clôture. Nous ne modifierons pas le processus de ProServices.
- Q226 Nous avons un certain nombre de questions à poser à la suite de la modification 5 publiée le 7 juin concernant le report de la date de clôture.
- a) Veuillez confirmer que les soumissions déjà déposées n'ont pas à l'être de nouveau à cause du report de date, dans la mesure où aucune autre modification n'a été apportée.
 - b) Compte tenu du report de date, les soumissionnaires qui ont terminé leur proposition peuvent déjà avoir démontré l'expérience acquise du 21 juin au 15 juillet 2008, et ces dates se situent maintenant en dehors de la période exigée pour ce qui est de l'exécution des projets au cours des cinq années ayant précédé la date de clôture des soumissions. Nous savons que, à la Q31, vous avez répondu que l'exigence demeurerait inchangée. Toutefois, nous prions TPSGC de revenir sur sa position puisque cette décision ne concorde pas avec les autres demandes de soumissions, particulièrement en ce qui concerne les SPICT et les SPTS, dont les dates étaient demeurées fixes sans égard aux reports.
- R226 a) Il n'est pas nécessaire de déposer de nouveau les soumissions à cause du report de date, dans la mesure où aucune autre modification n'a été apportée.
- b) Pour ProServices, nous répondrons en respectant les principes établis pour les SPICT : pour les fins de la présente demande de soumissions, la période de cinq ans débute le 22 juin 2008 pour prendre fin à la date initiale de clôture des soumissions, soit le 21 juin 2013, sans égard aux reports. Ce problème ne s'est pas posé pour les SPTS.
- Q227 En ce qui a trait à la vérification continue de l'information dans le SSPC aux fins d'octroi des droits acquis pour les catégories de ProServices, pourriez-vous préciser ou confirmer ce qui

suit.

- a) Tous les soumissionnaires qui ont pris part aux derniers renouvellements des SPICT et des SPTS se verront accorder leurs catégories par droits acquis (y compris ceux qui soumissionnaient pour la première fois).
- b) Si un soumissionnaire fournit une justification pour des catégories de ProServices comme étant « Récemment validées » mais qu'il s'est également qualifié (par le passé ou dans le cadre du dernier renouvellement des SPICT ou des SPTS), qu'advient-il s'il est rejeté après vérification des références pour ProServices?
- c) Leur accorderiez-vous tout de même la catégorie pour ProServices dans le cadre de la vérification continue de l'information du SSPC, qui démontrerait qu'il est déjà qualifié?
- d) Un fournisseur peut-il perdre une catégorie pour laquelle il s'était qualifié dans le cadre des SPICT ou des SPTS si, à la suite de la vérification des références pour ProServices, il est rejeté?
- R227 a) Oui, c'est exact. Vous devez entrer dans la CCD, vérifier l'attestation des droits acquis et saisir toute l'information sur les volets et les catégories que vous demandez.
- b) Un soumissionnaire n'a pas à fournir de justification pour des catégories pour lesquelles il s'était qualifié dans le cadre des SPICT ou des SPTS. Aucune vérification des références ne sera effectuée pour les fournisseurs présélectionnés.
- c) Un fournisseur présélectionné doit entrer l'information dans la CCD et, puisque qu'il possède des droits acquis, cocher la case « Actuellement validée » dans la CCD. Si le soumissionnaire a obtenu une catégorie sous TBIPS et/ou TSPS, alors oui, le soumissionnaire sera accordé cette catégorie dans ProServices si la catégorie a été identifiée comme admissible aux droits acquis.
- d) S'il a été présélectionné et que les catégories ont été validées dans le cadre des SPICT ou des SPTS, le fournisseur conservera ces catégories pour les SPICT ou les SPTS. Il est inutile de vérifier les références pour les catégories « actuellement validées ». Toutefois, si les catégories sont identifiées comme « récemment validées » et si l'information de référence échoue, la catégorie ne sera pas attribuée au soumissionnaire. Si vous demandez des droits acquis pour des catégories, s'il vous plaît assurez-vous qu'ils sont identifiés comme « actuellement validées ».
- Q228 Q et R 110 et 142 – Dans la pièce jointe E, on ne demande pas de NEA mais plutôt la dénomination sociale du soumissionnaire. En général, on ne demande pas d'inscrire le NEA dans ces documents (p. ex., pour les SPICT et les SPTS). Veuillez confirmer que la pièce jointe E sera acceptée si tous les renseignements qui y sont demandés sont fournis, que le NEA y soit inclus ou non.
- R228 Oui, c'est acceptable. Toutefois, si le NEA est fourni, l'évaluation sera plus rapide.
- Q229 Dans la plupart de la correspondance avec la DSCI, on ne cite que le numéro d'organisation (ex., 1234-00), et c'est ce que nous avons utilisé comme numéro d'attestation de sécurité dans les soumissions depuis au moins quatre ans, y compris dans les propositions relatives aux SPTS et aux SPICT. Veuillez confirmer que ce numéro sera accepté pour ProServices, après vérification auprès de la DSCI.
- R229 Oui, le numéro d'organisation sera accepté pour ProServices.
- Q230 a) J'essaie de sélectionner l'option « Récemment non validée » à partir du menu déroulant, mais ce choix n'y figure pas. Pouvez-vous m'aider à résoudre ce problème de sorte que je puisse demander les catégories d'experts-conseils récemment non validées pour

ProServices.

- b) Comme vous le savez, les détenteurs actuels d'AA et d'OC pour les SPTS n'ont pas pu bénéficier de ces arrangements pour la GI-TI, même s'ils auraient pu se qualifier en se servant exclusivement de leur expérience en GI-TI (ex., en tant qu'analyste des activités ou architecte d'affaires). Je me demande si je peux obtenir par droits acquis les catégories d'experts-conseils énumérées dans mon site Web et pour lesquelles mon entreprise avait été jugée conforme pour les AA et les OC des SPTS. J'aimerais me voir octroyer par droits acquis les volets de la TI 4 et 5 plutôt que les volets autres que la TI, puisque je me suis déjà qualifié antérieurement pour les SPTS grâce exclusivement à mes 17 années d'expérience en TI et que, étant donné que ces arrangements ne pouvaient pas être utilisés pour la TI, je n'ai pas pu obtenir de contrats grâce à eux, les SPICT étant hors de portée.
- R233 a) Veuillez vous reporter à la R208 dans la modification 6. Les soumissionnaires ne peuvent proposer de catégories « récemment non validées » dans ProServices.
- b) Vous pouvez bénéficier des droits acquis seulement si vous êtes actuellement un fournisseur présélectionné dans le cadre des SPICT ou des SPTS ou encore si vous avez présenté une demande de présélection dans le cadre du dernier renouvellement pour les SPICT et les SPTS. Nous ne pouvons pas faire de commentaires sur votre situation particulière. Nous évaluerons les catégories en fonction des procédures décrites dans la DAA. Si vous êtes présélectionné dans des catégories des volets autres que la TI, alors vous pourrez conserver ces catégories par droits acquis dans ProServices pour les volets autres que la TI. Toutefois, vous pouvez proposer ces catégories dans ProServices en présentant une justification, c'est-à-dire un nouveau projet par catégorie.
- Q234 Nous achevons notre demande pour ProServices. Dans la partie « Justification », nous remplissons les sections des techniciens et des ingénieurs. À l'instar des autres catégories, il y a une grille souple jointe plus bas indiquant le nombre de points selon le niveau de qualification.
- Cependant, je suis en train de remplir les parties « Justification » pour nos candidats dans ces catégories, et je ne sais pas à quel endroit indiquer le niveau d'expérience (ex., ingénieur principal, PhD, attestations professionnelles pertinentes ou années d'expérience). Pourriez-vous m'indiquer, dès que possible, où je dois fournir cette information?
- R234 Nous sélectionnons les fournisseurs et non les ressources. Le niveau d'expérience n'a pas à être fourni en réponse à la demande arrangements en matière d'approvisionnement (DAA) pour ProServices. Les ministères clients qui utiliseront ProServices pour lancer des demandes de proposition utiliseront la grille souple pour évaluer les ressources.
- Q235 Quelle est la différence entre l'analyste des activités du volet 4 des volets de TI et l'analyse des affaires du volet 9 des volets autres que la TI? Je sais que les descriptions de tâches diffèrent, mais je me demande si nous pouvons citer le même projet pour les deux volets. Je me pose la même question pour le conseiller en RH, le gestionnaire de projet et le spécialiste en gestion du risque des volets de TI et des volets autres que la TI.
- R235 Comme nous l'avons indiqué dans la R123 de la modification 5, « Les volets de TI sont liés à la technologie de l'information et aux télécommunications, et les volets autres que la TI se rapportent aux autres services professionnels, notamment les ressources humaines, les

services-conseils en affaires, les services de gestion de projet, la gestion de projets immobiliers, et les services techniques, d'ingénierie et d'entretien. Ces descriptions des volets de TI (volets 1 à 7) et des volets autres que la TI (volets 8 à 12 inclusivement) figurent à l'annexe A. Un projet doit décrire des services liés à la catégorie pour laquelle vous soumissionnez. Cette catégorie visera soit des volets de TI soit des volets autres que la TI. » Les projets présentés pour justifier un volet de la TI doivent être en lien avec la TI. Bien que les titres soient analogues, les volets de la TI et les volets autres que la TI sont différents. De façon générale, vous ne devriez pas citer le même projet pour justifier un volet de la TI et un volet autre que la TI.

- Q236 J'ai présenté une soumission comme je l'ai indiqué précédemment, mais je n'ai rien vu dans le système ni dans la demande de soumissions concernant les renseignements financiers, c.-à-d. concernant les tarifs, ni les preuves d'expérience ou d'expertise. Pouvez-vous me dire ou me rappeler à quel endroit je devrais présenter ces renseignements?
- R236 Les renseignements sur les tarifs et l'expérience des ressources n'ont pas à être fournis en réponse à la DAA pour ProServices. Les ministères clients qui utiliseront ProServices pour lancer des demandes de proposition demanderont des renseignements sur les tarifs et les preuves relatives aux études ou à l'expérience.
- Q237 Modification 5, point 1.A. et R149 – Selon le changement apporté dans la modification 5, il semble que toute catégorie qu'un soumissionnaire ajoute (c.-à-d. toute catégorie « récemment validée ») dans le dernier renouvellement des SPICT et des SPTS peut être considérée dans la CCD comme étant « actuellement validée », même si l'évaluation de ces renouvellements n'est pas encore terminée. De plus, dans la R149, on indique que « La vérification réalisée par ProServices en ce qui concerne toutes les demandes relatives aux droits acquis comprend l'examen continu des renseignements dans le SSPC jusqu'à deux semaines avant le lancement de ProServices dans le système. » Nous supposons que le « lancement de ProServices dans le système » aura lieu le 6 janvier 2014 et que, par conséquent, l'examen continu se déroulera jusqu'au 23 décembre 2013. Pouvez-vous confirmer que nous avons bien compris ce changement et la R149 et que, de ce fait, le scénario qui suit est exact?

Si, au cours du dernier renouvellement des SPTS, un fournisseur a présenté une justification pour ajouter les nouvelles catégories d'expert-conseil en animation de groupe et d'expert-conseil en communications, dans sa demande de ProServices, ce soumissionnaire sélectionnerait « Actuellement validée » dans la CCD. En supposant que l'évaluation du renouvellement des SPTS se terminait au moins deux semaines avant le lancement de ProServices dans le SSPC et que le soumissionnaire se verrait accorder les catégories en question, ces catégories lui seraient octroyées par droits acquis dans son AA de ProServices au même titre que les autres catégories qu'il détient déjà.

- R237 Oui, c'est exact.
- Q238 J'ai seulement quelques questions concernant la justification des différents volets.
- Si nous ne sommes actuellement pas un fournisseur dans le cadre des SPTS ou des SPICT, mais que nous sommes inscrits aux SP en ligne, cela veut-il dire que les catégories de notre entreprise devraient être considérées comme « Récemment validées » ou « Actuellement validées »?
 - Si nous devons fournir des justifications, où doit-on entrer cette information?
 - Pour justifier les catégories, doit-on procéder par volet ou par sous-catégorie pour chaque volet?

- R238
- a. Reportez-vous à la modification 4, R75. « Récemment Validée »
 - b. Reportez-vous à la modification 5, R154,
 - c. Reportez-vous à la modification 4, R86b. Vous devez valider les renseignements fournis pour chaque catégorie pour laquelle vous souhaitez fournir des services. Plusieurs catégories relèvent de chaque des volets.
- Q239 Nous sommes des experts-conseils en gestion de parcs automobiles et pouvons exécuter tout type de projet d'experts-conseils en lien avec les véhicules ou l'industrie automobile. Nous étions inscrits aux SP en ligne, et j'ai quelques questions concernant l'invitation à soumissionner de ProServices.
- a) Comment savoir si nous devons être parrainés pour une attestation de sécurité donnée? Nous détenons actuellement une cote de fiabilité de vérification d'organisation désignée et aucun des autres types d'attestations.
 - b) Où se trouve l'« Énoncé du soumissionnaire » de la pièce jointe E? Se trouve-t-il dans la section « Attestations », sous « Énoncé du soumissionnaire »? Dans cette section, il est également indiqué que nous devons soumettre une copie signée de cette pièce jointe avec la version papier de la proposition. Cependant, il n'y a aucune indication ni instruction concernant la présentation d'une version papier de la proposition. Faut-il effectivement présenter une version papier de la soumission? Si non, à qui doit-on transmettre l'« Énoncé du soumissionnaire » signé?
 - c) Que signifie « validées » en parlant des catégories? Les fournisseurs actuels sont-ils les fournisseurs déjà inscrits aux SP en ligne? Comment savoir si nos services ont été validés par le passé?
 - d) En ce qui a trait à la partie sur les volets, les fournisseurs actuels sont-ils les fournisseurs déjà inscrits aux SP en ligne? Si non, qu'est-ce qu'un fournisseur actuel?
 - e) Comment faut-il calculer le nombre de mois d'activité? Nous ne voyons pas d'endroit où nous pouvons télécharger ou poster des documents.
 - f) Dans la section des renseignements concernant les personnes-ressources régionales, devons-nous sélectionner « Zone nationale (l'ensemble du Canada) » seulement si nous voulons mener des projets n'importe où au Canada et non seulement à l'échelle nationale? Qu'est-ce que le numéro de dossier de la DSIC dans la partie sur les attestations de sécurité?
- R239
- a) Les soumissionnaires qui détiennent une cote de fiabilité de vérification d'organisation désignée satisfont aux exigences en matière de sécurité de la DAA. Ils n'ont pas à demander de parrainage en matière de sécurité.
 - b) L'énoncé du soumissionnaire peut être imprimé à partir de la CCD. Il se trouve également à la page 49 de la DAA. L'adresse de présentation des copies papiers est indiquée à la page 1 de la DAA. De plus, une description complète de tous les documents sur papier à déposer ainsi que l'information sur l'endroit où ils doivent l'être sont fournies dans la partie 3, article 1 « Instructions pour la préparation des arrangements », p. 12 de la DAA.
 - c) « Validées » qualifie les catégories de projet actuellement validées dans le cadre des SPICT et des SPTS, (ont été vérifiés précédemment et un fournisseur a obtenu un arrangement ou une offre à commande pour les catégories validées)
 - d) « Fournisseur actuel » est un fournisseur présélectionné dans le cadre des SPTS ou des SPICT. Les fournisseurs actuels peuvent proposer des catégories « actuellement validées » dans le cadre des SPTS ou des SPICT. Il ne s'agit pas des fournisseurs inscrits aux SP en ligne.
 - e) La preuve selon laquelle l'entreprise existe depuis un an peut être vérifiée par une déclaration de revenus, une attestation de propriété ou l'enregistrement de l'entreprise.

- f) Reportez-vous à la R212 dans la modification 6. Vous pouvez sélectionner tous les renseignements régionaux pour pouvoir offrir des services partout au Canada. Dans la page d'accueil du SSPC, vous pouvez accéder aux « Définitions de la zone nationale, des régions et des régions métropolitaines » à partir du lien suivant : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/dznrrm-dnzmra-fra.html>.
- g) Le numéro de dossier de la DSCI est le numéro d'organisation attribué à un fournisseur par la DSIC.
- Q240 Veuillez confirmer que TPSGC intégrera la clause des CCUA N0000C dans les Conditions générales.
- R240 Les Conditions générales supplémentaires, en l'occurrence la clause N0000C, ne feront pas partie des ProServices en raison de la faible valeur seuil des besoins de ProServices, et les clauses du contrat subséquent s'appliquent à toutes les catégories de ProServices.
- Q241 Mon entreprise vient juste d'apprendre qu'une DAA dans le ProServices avait été lancée, et nous faisons tout en notre pouvoir pour rattraper le retard. J'ai examiné les questions et réponses, et je n'ai rien vu à ce sujet. Je vous prie de m'excuser d'avance si cette question a déjà été posée. Donc, nous détenons actuellement un arrangement en matière d'approvisionnement pour la cyberprotection (AAPC) et avons présenté dernièrement (en avril 2013) une demande pour devenir détenteur d'un AA pour les SPICT. Puisque nous ne savons pas encore si un AA pour les SPICT nous sera octroyé, notre entreprise est-elle considérée comme présélectionnée aux fins de l'AA de ProServices? En d'autres termes, devons-nous présenter de nouveau tous les renseignements pour les SPICT (comme un nouveau soumissionnaire) ou sommes-nous considérés comme présélectionnés?
- R241 Veuillez vous reporter à la R237 plus haut. Nous répondons la même chose pour votre entreprise.
- Q242 Nous essayons de trouver un moyen de faire la transition vers les nouvelles plateformes et de gérer les projets en même temps. Nous comprenons qu'aucune décision concernant l'ajout de fournisseurs pour les SPTS ne sera prise avant janvier. Est-ce bien cela? Je suppose donc que nous devons nous servir des SP en ligne jusque-là, n'est-ce pas? Un client éventuel nous a posé des questions concernant notre inscription aux SPTS, et nous voulons fournir des renseignements exacts sur la façon de nous inclure dans le processus de soumission.
- R242 Comme nous l'avons indiqué dans la modification 5, section 1, paragraphe A : « Une proposition soumise pour la nouvelle invitation sur les Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) ou les Services professionnels en informatique centrés sur les tâches et les solutions (SPTS) peut comporter des catégories supplémentaires qui ne sont pas encore intégrées au Système des services professionnels centralisés (SSPC). Les soumissionnaires qui répondent à ProServices doivent l'indiquer dans ProServices sous "Droits acquis", " Actuellement validée". Dans le cadre des évaluations concernant ProServices, la vérification de tous les renseignements (attestations et catégories) pour les " droits acquis" sera réalisée en fonction de l'examen en cours des renseignements dans le SSPC. » Les SP en ligne demeureront accessibles jusqu'à l'entrée en service de ProServices (janvier 2014).
- Q243 J'ai essayé de commander la dernière modification pour ProServices (modification 5) et éprouvé des problèmes de taille. Je suis incapable de commander ce document comme je l'ai fait pour le reste des documents sans payer d'abonnement complet à Merx. J'ai de la difficulté à croire que, en plein milieu du processus de remplacement de votre système, je sois obligé d'acheter les modifications. Dites-moi qu'il s'agit d'une erreur et permettez-moi de commander

cette modification comme j'ai commandé tous les documents précédents.

- R243 Comme nous l'avons indiqué dans les modifications 2 et 4 de ProServices, depuis le 1^{er} juin, tous les appels d'offres du gouvernement sont publiés dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) à l'adresse suivante :
<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres>.
- Si vous cliquez sur l'icône de recherche « Actifs », vous pourrez chercher ProServices ou l'appel d'offres E60ZT-120001/D. Vous y trouverez tous les documents, y compris la demande de soumissions et toutes les modifications, que vous pourrez télécharger. Ce service est gratuit.
- Q244 En raison de mes nombreux autres engagements en juin, j'ai terminé ma soumission et livré la copie papier à TPSGC le 31 mai. Je constate maintenant (en lisant le doc. 5 que j'ai pu prévisualiser en ligne) que vous avez changé la date de clôture ET le processus en demandant une lettre de référence au lieu d'effectuer la vérification par courriel prévue au départ. Que suis-je censé faire maintenant que j'ai déposé ma soumission et que vous avez changé le processus à mi-chemin?
- R244 Nous avons reporté la date de clôture au 15 juillet 2013. Toutefois, nous n'avons pas modifié le processus de justification. Nous avons toujours l'intention de communiquer par courriel avec les références fournies aux fins de justification des projets. On nous a demandé si une lettre de référence pouvait être utilisée aux fins de justification, mais il ne s'agit pas d'une exigence.
- Q245 Après examen du portail de ProServices, je constate que les produits et services pour lesquels mon entreprise s'était qualifiée dans les SP en ligne ne semblent pas avoir été transférés dans ProServices. Veuillez confirmer que ces services seront transférés dans ProServices et à quel moment. Si ces services ne sont pas transférés dans ProServices, veuillez indiquer par quel moyen ou instrument contractuel l'État entend se les procurer.
- R245 Comme nous l'avons indiqué dans la R11, modification 2, ProServices reprend simplement les catégories des SPICT et des SPTS. Pour suggérer des catégories supplémentaires, veuillez vous adresser à l'équipe des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) à l'adresse RCNMDAI.-NCRIMOS@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Pour obtenir une description complète de chaque catégorie, veuillez revoir l'annexe A, « Exigences en matière de services », jointe à la présente demande de soumissions, dans laquelle figurent les principales responsabilités. Pour trouver les catégories de services particulières que votre entreprise offre, vous devrez consulter le site Web Achats et Ventes et lancer une recherche dans les marchés proposés.
- Q246 Dans la modification 5, p. 2, et en réponse à la Q134, notamment, il semble que les entreprises qui ont soumissionné les SPICT et les SPTS (tâches seulement) pour la première fois au printemps pourront conserver les catégories octroyées par droits acquis. Pouvez-vous confirmer que ce principe s'applique aux entreprises qui ont présenté une réponse pour les SPICT et les SPTS pour la première fois au printemps ou seulement aux entreprises qui étaient déjà inscrites comme fournisseurs dans le cadre de ces arrangements et ont présenté une réponse pour ajouter des catégories? Nous avons répondu pour la première fois à ces renouvellements en avril et en mai et nous citerons les mêmes projets en référence pour justifier les catégories dans ProServices. Devons-nous fournir de nouveau la même information parce que nous ne sommes pas un fournisseur actuel ou pouvons-nous sélectionner « Actuellement validée » pour chacune de ces catégories? La réponse vaut-elle pour les

soumissionnaires qui présentent une proposition pour les SPICT et les SPTS pour la première fois?

- R246 Oui, la réponse vaut pour tous les soumissionnaires qui présentent une proposition pour les SPICT ou les SPTS pour la première fois. Vous pouvez sélectionner « Actuellement validée » dans la CCD et cocher l'attestation de droits acquis.
- Q247 En tant que propriétaire unique, j'enverrai des renseignements tirés de ma déclaration de revenus comme preuve du nombre d'années d'activité. Quels sont précisément les renseignements dont vous avez besoin? Combien d'années d'activité faut-il avoir cumulées?
- R247 Nous n'avons besoin que d'une preuve que votre entreprise existe depuis un an. Donc, tout renseignement témoignant de l'année d'activité sera jugé satisfaisant.

Questions et réponses concernant la CCD

- Q248 À l'annexe A, il est stipulé que lorsqu'un soumissionnaire doit fournir des renseignements sur l'expérience d'une ressource, il doit préciser l'endroit et la durée (mois et année) du mandat, ainsi que la façon (activités menées et responsabilités assumées) dont cette ressource a acquis les qualifications et l'expérience requises.

Où et quand (dans la CCD ou ailleurs) dois-je fournir ces renseignements?

- R248 Nous sélectionnons les fournisseurs et non les ressources en réponse à la DAA pour ProServices. Les ministères clients qui utiliseront ProServices pour lancer des demandes de proposition pourront utiliser ces critères pour évaluer les ressources à l'étape subséquente.
- Q249 En ce qui concerne les références, devons-nous présenter des références différentes pour chaque catégorie ou si nous pouvons utiliser les mêmes (clients) pour plusieurs catégories?
- R249 Les deux sont acceptables.
- Q250 En ce qui a trait au processus de vérification des références et à la réponse fournie à la Q126, lorsqu'on n'entre qu'un courriel pour une catégorie et qu'il n'y a pas de seconde personne, pourriez-vous envisager de transmettre une demande de justification une seconde fois à la personne citée comme référence pour offrir aux soumissionnaires qui ne sont pas en mesure de fournir une deuxième adresse les mêmes chances de vérification que les autres?
- R250 Si nous recevons un message d'erreur de transmission, nous n'enverrons pas un autre message à cette adresse. Si nous recevons un message automatique d'absence du bureau, nous renverrons le message à cette adresse (si une seconde adresse n'est pas fournie). Si nous ne recevons aucune réponse, nous nous renverrons le message au cours de la deuxième vague.
- Q251 Comme on l'a soulevé dans plusieurs questions, on ne dispose pas toujours d'un numéro de contrat ou d'un autre numéro de référence, particulièrement dans le secteur privé. Si l'on demande un numéro de contrat, c'est pour pouvoir retracer le projet au moment de la vérification des références. Vous indiquez qu'il doit y avoir des numéros pour tout projet, y compris un numéro de facture. Dans de nombreux cas, il n'y a pas de numéro de contrat, pas de numéro de commande et, lorsqu'il y a un numéro de facture, le client n'a souvent pas accès à cette information et, par conséquent, ce numéro ne serait pas d'une grande utilité pour

retracer le projet vérifié.

De plus, les SPICT, les SPTS et ProServices sont censés être harmonisés. Dans le cadre des efforts déployés par TPSGC pour simplifier le processus d'approvisionnement, les demandes de soumissions pour ces instruments devraient concorder le plus possible en ce qui a trait aux renseignements demandés. Le numéro de contrat ne constituait pas une exigence obligatoire pour les SPICT ni pour les SPTS (il convient de souligner qu'il l'était au départ pour les SPICT, mais que l'exigence a été supprimée à la suite des préoccupations soulevées par l'industrie).

Puisque les soumissionnaires assument tous les risques concernant la capacité des clients de retracer les projets et puisqu'un numéro de contrat n'était pas requis dans le cadre des SPICT ni des SPTS, nous vous demandons de retenir la possibilité décrite à la Q3, soit fournir une description de projet et la date dans le champ du numéro de contrat ou encore de laisser ce champ vite ou d'inscrire « n.d. » (non disponible).

R251 ProServices ne dispose d'aucun autre moyen pour vérifier la justification des projets dans chaque catégorie. Les autres méthodes d'approvisionnement exigent de fournir des descriptions des projets par écrit et un travail de validation beaucoup important de la part des fournisseurs. Nous demandons un numéro pour pouvoir valider le projet. Il doit exister un numéro quelconque, que ce soit un numéro de projet, de contrat, de facture, etc.

Q252 J'essaie présentement de définir des catégories de services d'experts-conseils dans ProServices comme étant « Récemment non validées », mais cette option ne semble pas accessible depuis le menu déroulant... Pourriez-vous m'indiquer comment me prévaloir de cette option et une manière claire d'en informer TPSGC dans le cadre de la réponse de mon entreprise à la demande de soumissions.

R252 Comme nous l'avons indiqué dans la R208 de la modification 6, cette option n'est pas accessible dans ProServices. L'option « Actuellement validée » n'est accessible qu'aux fournisseurs présélectionnés dans le cadre des SPICT et des SPTS.

Q253 Je suis en train de saisir les données sur les références relatives aux catégories dans la CCD, et je me demande combien de projets on peut citer comme référence dans un domaine donné. Par exemple, je présente une soumission seulement pour les points 10 et 11 dans la catégorie 8.2 « Expert-conseil en conception de la classification et en conception organisationnelle ». J'aimerais présenter plusieurs références faisant état de mon expérience pour les EX et les non-EX. Dois-je entrer les données sur une référence, sauvegarder, puis envoyer la réponse et recommencer pour chaque référence ou s'il existe un moyen d'intégrer plusieurs références dans une réponse?

R253 Pour ProServices, vous devez présenter un projet par catégorie à valider, puis fournir une référence et une adresse de courriel, puis une seconde adresse de courriel. Il n'existe pas de disposition relative à la présentation de plus d'un projet. Toutefois, vous pouvez utiliser un projet pour plusieurs catégories si cela est pertinent.

Q254 On m'a accordé des droits acquis pour ce compte et j'ai une question. Est-ce possible de connaître l'ensemble des OC ou AA en vigueur pour CBRE? Je détiens quelques arrangements, mais je crois qu'il m'en manque.

Un avis de renouvellement en cours pour ProServices (E60ZT-120001) s'est affiché à l'écran dans la CCD pendant que j'effectuais des mises à jour le mois dernier. Je suis incapable de déterminer à quel numéro cela correspond dans notre système et j'espère que vous pourrez

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZT-120001/D

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZT-120001

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

009ztE60ZT-120001

Buyer ID - Id de l'acheteur

009zt

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

m'aider à m'y retrouver. Veuillez me dire si vous pouvez m'aider ou me diriger vers un autre secteur en mesure de le faire.

R254 Nous ne sommes pas en mesure de vous indiquer l'ensemble des OC ou des AA en vigueur pour CBRE. En ce qui concerne ProServices, veuillez vous reporter à la R224 plus haut. Il n'y pas de numéro d'appel d'offres antérieur qui se rapporte à ProServices.

Q255 Nous sommes dans le domaine de la conception et du développement des sites Web et nous offrons nos services à l'échelle internationale. Pouvons-nous sélectionner toutes les régions et les zones métropolitaines pour le type de services que nous offrons même si nos bureaux se trouvent à Ottawa?

R255 Reportez-vous à la R239 f) plus haut pour voir la description des régions.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES

Pièce jointe E - révisé

Énoncé du soumissionnaire

Énoncé du soumissionnaire (tous les soumissionnaires)

Tous les soumissionnaires doivent signer et soumettre l'« Énoncé du soumissionnaire » ci-après avec la copie papier de leur soumission à l'Unité de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure limite du dépôt des soumissions.

Nous certifions que toutes les déclarations faites concernant ces exigences sont exactes et factuelles, et nous sommes conscients que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se réserve le droit de vérifier tout renseignement fourni à cet égard. Toute fausse déclaration peut avoir pour résultat que la proposition de l'offrant soit jugée non conforme dans sa totalité, que les détenteurs existants d'OC/d'AA de SPICT deviennent non admissibles à recevoir d'autres demandes de soumissions, et toute autre mesure que le Canada pourrait juger appropriée

SIGNATURE : _____ DATE : _____

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Dénomination sociale du soumissionnaire : _____
(TOUS LES SOUMISSIONNAIRES : imprimer, signer et soumettre cette attestation avec la copie papier de votre soumission.)

Numéro d'entreprise – approvisionnements (NEA): _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZT-120001/D

Amd. No. - N° de la modif.

007

Buyer ID - Id de l'acheteur

009zt

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZT-120001

File No. - N° du dossier

009ztE60ZT-120001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES